



INTRODUCTION AU CODE DU BÂTIMENT

Ateliers pratiques – Étude de plans



BATI CONSULT

Pointe-Claire 19 et 20 avril 2010
Saint-Hyacinthe 21 et 22 avril 2010

450.635.0811

Plan de cours

JOUR I

Mise à niveau sur le CNB

Accueil et inscription

- Historique
- Législation
- Terminologie
- Navigation
- Assises

JOUR II

- Ateliers pratiques
- Analyse d'une demande de permis
- Sommatif

Échanges et discussion
Conclusion



Les enjeux et les conséquences d'un code axé sur les objectifs

Les coûts sont admissibles au 1% de la formation de la main-d'oeuvre



LAURÉAT

Technologue 2006-2007



Le président

MEMBRE DE L'ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Sylvain Leroux T.P., président de Bâti Consult est considéré dans le monde municipal comme parrain de la Loi # 18. Une loi qui vise à uniformiser la réglementation de l'aménagement des piscines résidentielles en matière de sécurité. Il a participé également plus de huit ans à l'élaboration du Code national du Bâtiment du Canada édition 2005.



Sylvain Leroux

www.baticonsult.ca
baticonsult@sympatico.ca

Introduction au Code du bâtiment

Fondé en 2001, Bâti Consult est un bureau dont les activités gravitent autour de la réglementation en matière de sécurité. Notre bureau est fier d'innover une fois de plus par une formation portant sur la 12^{ième} édition du Code national du bâtiment.

Bâti Consult répond à la demande d'un très grand nombre de municipalités pour dispenser une formation portant sur l'introduction au Code du bâtiment dans la réalité municipale.

Une formation pour rendre le Code accessible à tous

L'objectif de la formation vise à maîtriser les différentes notions de sécurité et de santé que propose le Code du bâtiment. Comment naviguer dans le document et trouver l'information ? Promulgué ou non par la municipalité, le Code demeure une référence de premier plan pour l'officier municipal, et ce, tant pour les aspects réglementaires qu'administratifs à l'égard de l'émission d'un permis de construction.

Une restructuration par objectifs

L'édition 2005 du Code national du bâtiment du Canada a été adaptée et adoptée par le gouvernement en mai 2008 (décret 293-2008). Bien que cette édition met l'emphase sur les solutions de rechange. Les règles du jeu sont déjà en pratique à la Régie du bâtiment du Québec par l'entremise de mesures équivalentes et de mesures différentes prévues par la Loi sur le bâtiment.

Ces règles sont également proposées aux administrations municipales. Quels sont les enjeux et les conséquences ? Un mécanisme qui suscite une préoccupation signalée à notre bureau par plusieurs associations du secteur de la construction et qui sera étudié dans le cadre de cette formation.

Formulaire d'inscription

Ne tardez pas, le nombre d'inscription est limité

Les personnes intéressées doivent dans un premier temps confirmer leur participation par courrier électronique. Le formulaire d'inscription ainsi que le paiement doivent être reçus au plus tard 10 jours avant la première journée de la session choisie.

N.B. Dans le cas où que le nombre d'inscription est insuffisant pour la tenue d'une session, Bâti Consult se réserve le droit de l'annuler. Les paiements sont alors retournés. Dans le cas de force majeure, Bâti Consult se réserve également le droit de reporter la session à une date ultérieure.

La session se déroulera de 9h00 à 16h00. Accueil et inscription à 8h30 avec café.

PARTICIPANT(S) 1 2

Pointe-Claire 19 - 20 avril

Saint-Hyacinthe 21 - 22 avril

Nom : _____

Prénom : _____

Titre : _____

Municipalité : _____

Région : _____

Téléphone : (____) ____ - _____

Téléphone : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Titre : _____

Téléphone : (____) ____ - _____

Téléphone : (____) ____ - _____

Courriel : _____

Coût 440.00\$ + taxes ✓
Effectifs municipaux

**Cahier d'exercices,
Accueil et pauses santé,
Repas du midi,
Attestation de cours
Stationnement gratuit**

TPS : 849249891 RT0001
TVQ : 1214452983 TQ0001

IMPORTANT

Les participants doivent
apporter le Chapitre I, Code de
construction (décret 293-2008)



Aucun remboursement ne sera effectué à la demande du participant à l'intérieur de dix jours précédant la première journée de la session choisie.

Veuillez faire parvenir votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de

Bâti Consult

110, rue Maurice, Saint-Constant, (Québec). J5A 1R8

☎ 450.635.0811